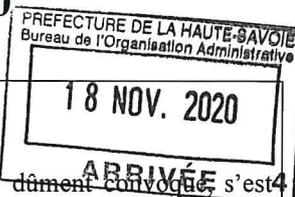


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT MIXTE D'EXECUTION DU CONTRAT DE RIVIERES DES USSES

Séance du jeudi 5 novembre 2020

Délibération N°2020-11-04



Nombre de délégués : En exercice : 16 Titulaires présents : 08 Suppléants présents - avec voix : 07 - sans voix : 01 Pouvoirs : ----- Votes exprimés : 15 Titulaires excusés : 03 Titulaires absents : 05	L'an deux mille vingt Le cinq novembre à dix-huit heures Le Comité Syndical du S.M.E.C.R.U. dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle de la Communauté de Communes du Val des Ussets Jean XXIII à Frangy, sous la présidence de Monsieur MÂCHARD Jean-Yves. Date de convocation et d'affichage : 29 octobre 2020.
DELEGUES PRESENTS : Délégués titulaires : MM. Jean-Yves MÂCHARD, Patrice PRIMAULT, Mme Jacqueline CECCON, MM Henri CHAUMONTET, Rémi LAFOND, Emmanuel GEORGES, Jean PALLUD, Mme SGRAZZUTTI Catherine Délégués suppléants : ▪ Avec voix : MM Thomas BIELOKOPYTOFF Thomas, Hervé BOUËDEC, Mme MONTANT Odile, MM Henri PERRIN, Mme PLESSIS Annie, MM Rémi PONCET, RICHER François ▪ Sans voix car titulaires présents : M Benoit FALCONNET DELEGUES EXCUSES : MMES et MM Sylvia DUSONCHET, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Carole ETTORI, François SÈVE DELEGUES ABSENTS MMES et MM André BOUCHET, Christian BUNZ, Georges CANICATTI, Marie-Christine GLANDUT, Julian MARTINEZ	

OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE.

VU l'article L1414-2 du CGCT portant sur les missions et les seuils de marchés pour lesquels le titulaire d'un appel d'offre est choisi par la commission d'appel d'offre,

VU l'article L 1411-5 II du CGCT précisant la composition de la commission d'appels d'offre au regard du type de collectivité,

VU les articles D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5 du CGCT portant sur le type de scrutin et les modalités de l'élection des membres de la CAO

VU les articles L2121-21 et L2121-22 portant sur l'élection au scrutin secret sauf accord unanime.

En vertu de l'article L 1411-5, le Président rappelle que la Commission d'Appel d'Offre Permanente du Syndicat est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus par le Comité Syndical en son sein au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Comité Syndical désigne :

- Deux assesseurs : **Patrice PRIMAULT** et **Jacqueline CECCON**
- Un secrétaire : **Henri CHAMONTET**

Résultats des élections :

Membres titulaires

a. Nombre de délégués présents à l'appel ayant pas pris part au vote	15
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrage déclarés blancs par le bureau (art. L 65 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	15
f. Nombre de sièges à pourvoir	5

Quotient électoral (suffrages exprimés /sièges à pourvoir) : 3

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
<u>Liste unique :</u> Patrice PRIMAULT Jacqueline CECCON Roland NEYROUD Hervé BOUËDEC Remi LAFOND	15	5	0	5

Liste unique : 5 sièges

Membres suppléants

a. Nombre de délégués présents à l'appel ayant pas pris part au vote	15
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrage déclarés blancs par le bureau (art. L 65 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	15
f. Nombre de sièges à pourvoir	5

Quotient électoral (suffrages exprimés /sièges à pourvoir) : 3

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
<u>Liste unique :</u> Henri CHAUMONTET Odile MONTANT Jean PALLUD André BOUCHET François RICHER	15	5	0	5

Liste unique : 5 sièges

Proclamation des résultats :

Ont été proclamés membres de la CAO et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste unique. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste

Sont proclamés élus les membres titulaires suivants :

1. **Patrice PRIMAULT**
2. **Jacqueline CECCON**
3. **Roland NEYROUD**
4. **Hervé BOUËDEC**
5. **Remi LAFOND**

Sont proclamés élus les membres suppléants suivants :

1. **Henri CHAUMONTET**
2. **Odile MONTANT**
3. **Jean PALLUD**
4. **André BOUCHET**
5. **François RICHER**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Yves MÂCHARD

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa réception en
Sous-Préfecture de St. Julien en
Genevois
le _____
Et de sa publication le _____

